

CDG 49

FICHE ACCIDENT

ECHAFAUDAGE



RAPPELONS QU'IL EST IMPORTANT :

- De porter des E.P.I. (chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants, casque avec jugulaire). Lors du montage et du démontage de l'échafaudage, l'utilisation de protection anti-chute peut s'avérer nécessaire (harnais, longe...)
- D'utiliser du matériel conforme à la réglementation en vigueur
- De s'assurer que les agents utilisateurs de l'échafaudage soit formés et compétent pour cette tâche
- De suivre les instructions du fabricant (notice) pour le montage, démontage ou utilisation de l'échafaudage
- De s'assurer que les vérifications périodiques soient réalisées par une personne qualifiée
- De s'assurer de la stabilité de l'échafaudage
- D'adapter les charges et contraintes
- De mettre en place, si besoin, une signalisation temporaire de chantier pour avertir les conducteurs et piétons et sécuriser le périmètre du chantier
- De ne pas travailler sur échafaudage si les conditions météorologiques sont susceptibles de présenter

Récit de l'accident :

En taillant d'une haie sur un échafaudage avec un taille haie et à une hauteur d'environ 1m20, des soudures de l'échafaudage qui maintenaient le plancher ont cédé. L'agent a alors fait une chute et s'est cassé deux côtes. 3 semaines d'arrêt de travail.

Pour des informations complémentaires, se référer aux fiches prévention